

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 29 novembre 2021

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Excusé
Monsieur Christian BLANC	Excusé	Monsieur Mathieu GICQUEL	Excusé
Monsieur Eric PEYTHIEU	Excusé	Monsieur Richard NUSSBAUM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Madame Alice PRUD'HOMME	Excusée
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Excusé	Monsieur Guillaume DEJY	Présent
Monsieur François PHILIP	Absent	Monsieur Eric LIONS	Absent
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Excusé	Monsieur Vincent BONNARDEL	Excusé
Madame Myriam JAMAL	Présente	Monsieur Bernard ZANEBONI	Excusé

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	Excusé
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	Excusée
Madame Aurélie FRILET	Présente	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Excusé
Monsieur Xavier DUMOULIN	Excusé	Monsieur Jonathan MOUNAL	Absent
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Monsieur Paul FAUGERAS	Présent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Roland QUEINEC	Présent
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Eric RANDU	Excusé
Monsieur Nassire HADJOUT	Excusé	Monsieur Claude DESCOMBES	Excusé

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Participant à la réunion : Monsieur Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Madame Christel FRANCCART, animatrice de Réseau rural régional

Caroline MACLE et Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais

Invitée excusée : Daphné KHALIFA, Directrice du PETR

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 11

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 29 novembre 2021, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à La Roche de Rame, dans la salle des associations. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h05.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

(Myriam Jamal du collège public arrive en cours de séance)

Ordre du jour :

1/ Modification de la composition du comité de programmation

2/ Projets pour avis d'opportunité

- FA4 - Association Atelier Branché : Dynamisation et développement de l'association « Atelier Branché »
- FA8 - Associations Serre Lez'Arts et Grandeur nature : Création et animation d'un sentier d'art
- FA6 - Association Et si c'était A.V.E.C. ... : Et si c'était A.V.E.C. ...- Ensemble, valorisons les déchets textiles localement
- FA7 - Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras : Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !
- FA6 - Stefano MORINO Les Jardins de Pra Dory : 3A – Augmentation Autonomie Alimentaire
- FA7 - Scop L'Epine Vinette, Biocoop : Livraison 0 carbone en remorque électrique
- FA3 - Association Atelier Cyclonique : Accompagnement et sensibilisation à la mobilité cyclable dans le Briançonnais

3/ Programmation

- FA9 – Le Comptoir des Assos : Agir pour l'information locale avec Rions de Soleil
- FA9 – ADDET 05/Agribio 05/Université Grenoble Alpes : Végét'Alpes (3 dossiers)
- FA9 – Le Comptoir des Assos/Maison des Jeunes du Briançonnais centre social : Coopérer sur l'innovation sociale (2 dossiers)

4/ Programmation 19.4 Animation 2021

5/ Modification maquette financière

6/ Ouverture appels à proposition

7/ Informations diverses

1/ Modification de la composition du comité de programmation

Suite au décès de M Vigne, la Communauté de communes du Pays des Ecrins a nommé Alice Prud'Homme, suppléant de Jean Conreaux.

Suite à l'élection régionale, les chambres consulaires sont amenées à élire un nouveau conseil et des représentants de leur structure au GAL LEADER. Pour le moment nous n'avons pas connaissance des nouveaux représentants. Une modification de la composition du comité sera à prévoir à la prochaine réunion.

Madame Dominique Bayard a fait savoir par email une demande de devenir suppléante en place de titulaire au sein du collège privé.

Il sera demandé par email aux membres du collège privé, hors conseil de développement, quel suppléant souhaiterait devenir titulaire. La modification pourra être actée lors du prochain comité.

Comité de Programmation GAL Pays Grand Briançonnais			
		TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège public	PETR	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Pierre LEROY
	PnrQ	Christian BLANC	Mathieu GICQUEL
	CCPE	Jean CONREAUX	Alice PRUD'HOMME
	CCB	Eric PEYTHIEU	Richard NUSSBAUM
	CCGQ	Nicolas CRUNCHANT	Guillaume DEJY
	CA	François PHILIP	Eric LIONS
	CCI	Hervé BUISSON	Jean Michel TIROLE
	CMA	Emmanuel SILVESTRE	Vincent BONNARDEL
	ESS	Myriam JAMAL	Bernard ZANEBONI
Collège privé	CODEV	Joel PRUVOT	Luc MARCHELLO
		Jacques DEMOULIN	Jean-Pierre LAMIRAL
	Société civile Associations Entrepreneurs	Dominique BAYARD	Michel ROUSSEAU
		Miren KERBRAT	Muriel SANCHEZ
		Aurélie FRILET	Didier BRUNA-ROSSO
		Xavier DUMOULIN	Jonathan MOUNAL
		Olivier ANTOYE	Paul FAUGERAS
		Samuel LAVERGNE	Roland QUEINEC
		Claire ANDRES	Eric RANDU
		Nassire HADJOUT	Claude DESCOMBES

2/ Projets pour avis d'opportunité

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Contexte :

Atelier créé par six résidents dans le but de mettre en relation les habitants du territoire, de favoriser les rencontres, de sensibiliser ou d'inspirer, d'outiller et de partager avec ses adhérents ses connaissances autour de l'artisanat, de la filière bois, des bricolages, du recyclage et des «low-techs».

Actions :

- Création d'un poste
- Augmentation des créneaux d'ouverture de l'atelier aux particuliers
- Mise en place de formation / accompagnement

Dépenses envisagées :

Coût total du projet sur 2 ans	83 820 € TTC	Détails
Frais salariaux	60 000	1 ETP sur 2 ans jusqu'à autonomie de l'association (co financement Handirect 05 à l'étude)
Coûts indirects (15 % des frais salariaux)	9 000	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	4 320	Sur la base de 300 km / mois à 0.60 € / km (véhicule utilitaire)
Prestations de services, études, accompagnement	3 500	Suivi comptable complet la 1 ^{ère} année puis compta simplifiée la 2 ^{ème} année
Prestations en communication et création d'outils	3 000	Création graphique et thèmes de communication + déclinaisons supports papiers, internet et réseaux sociaux
Formation	4 000	A envisager selon la prise de compétences nécessaire au nouveau salarié

Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande porte sur les machines de l'atelier : elles appartiennent à l'association et sont mises à disposition des adhérents. Elles ont été financées via une campagne de crowdfunding. Il y a des machines et du matériel portatif.

La deuxième question porte sur le modèle économique de l'association à la suite de l'aide LEADER. L'association va ouvrir davantage de créneaux qui seront payant (5€/demi-journée) qui seront animé par la personne recrutée. Elle proposera des formations sur la thématique du bois, bricolage, rénovations, ... des intervenants extérieurs pourraient intervenir si en interne le personnel ne peut dispenser toutes les disciplines.

Le local devrait être agrandi en 2022. Actuellement il y un espace machine de 150m² et des petits espaces par artisans de 3-4m². L'association dispose de son propre espace.

Une autre demande porte sur une estimation du nombre d'ateliers à mettre en place par an : il a été chiffré les rentrées nécessaires pour financer le poste mais il est difficile à ce jour de dire le nombre précis de formations à mener, le nombre de participants attendus, ni le coût. Des retours d'expérience sont pris auprès d'Oxalis et du Gabion. Une phase expérimentale est prévue.

Il sera évalué l'intérêt de solliciter le financement Handirect 05 pour l'ETP (cumulable ou uniquement demande LEADER).

Pour l'autofinancement, il viendrait des fonds propres, mais l'association a questionné sa banque pour un prêt relais, a rencontré la Plateforme d'Initiative Nord Hautes Alpes et se rapprochera aussi de France Active.

Débat et vote :

Un point de vigilance est donné sur l'importance du travail administratif pour avoir un agrément organisme de formation s'il est visé. L'association pourra aussi s'appuyer sur le Gabion, avoir éventuellement des délégations. Les formations proposées ne seront pas qualifiantes dans l'immédiat.

A noter que l'ouverture auprès des scolaires est aussi une partie très intéressante du projet. Il est enfin demandé à ce que les membres se concertent pour bien définir l'organisation et des activités dans l'atelier afin d'avoir une bonne coordination entre les temps de travail de chaque artisan, les temps de bénévolat et de formations.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	2
Avis favorable	8

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable

Position de la Région : Favorable

Arrivée de Myriam Jamal

Objectifs de la résidence :

Valorisation du paysage et d'un village modèle "transition écologique"

- Mise en place d'un sentier artistique
- Projets participatifs et citoyens
- Thématiques environnementales et sociales

Décloisonnement et renforcement des acteurs culturels sur le territoire Pays du Grand Briançonnais

- Organisation d'une restitution avec le Centre d'Art Contemporain
- Coopération avec les acteurs locaux sur un secteur élargi (tourisme, montagne, scientifiques)

Mise en place d'un projet culturel ouvert à la population locale

Actions :

- Création d'un lieu de résidence à Puy Saint André et organisation d'une sélection d'artistes avec les habitants
- Venue de deux artistes plasticiens par an (2022 et 2023) pour la réalisation d'un sentier d'art sur le territoire
- Accueil et mise en relation des artistes auprès de la population locale (avec la Mairie de Puy-Saint-André)
- Création d'un sentier d'Art avec l'œuvre créée (en matériaux locaux/ressources locales) reliant la Maison de la Géologie par les espaces naturels entre le hameau de Pierre-feu et le centre bourg de Puy-Saint-André
- Participation de tous les publics via l'organisation de différents temps de médiation et d'événement (avec le Centre d'Art Contemporain)
- Création d'outils de communication et de diffusion partagées

Dépenses envisagées :

Coût total du projet sur 2 ans	135 500 € TTC	Détails
Intervention des artistes en résidence	32 000	Interventions artistiques des artistes : rémunération du temps de création sur le territoire, frais de déplacement, frais de production (2 artistes par an : 2022/23)
Intervention : médiation et animation de partenariats locaux	20 000	Intervention du Centre d'Art Contemporain de Briançon (organisation des ateliers et temps d'échanges), mise en place d'ateliers
Frais salariaux + coûts indirects	69 000	Grandeur Nature : coordination artistique, régie technique Serres Lez'Arts : Coordination générale gestion et développement du projet
Frais de déplacement, restauration, hébergement	3 200	Frais de déplacement des salariés nécessaires à la mise en œuvre du projet sur le territoire
Prestations en communication et création d'outils de diffusion	10 000	Conception graphique, site internet, diffusion réseau sociaux, impression (affiches, banderoles) etc.
Frais de réception	1 300	Frais de bouches dans le cadre de vernissages et autres événements de médiation et de présentation du projet

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si des emplois vont être créés : potentiellement deux emplois pourraient être créés. Le sentier aura pour objectif de mettre en avant le territoire de montagne, faire la liaison entre le village et la maison de la géologie et le projet mettra aussi en lien les différents sentiers suivis par les associations. L'accès au sentier sera gratuit et signalisé.

La résidence accueillera des artistes sélectionnés et programmés chaque année qui tournent entre plusieurs résidences. Ils seront en lien avec les habitants et acteurs locaux. Des actions de médiations le favoriseront.

Les demandes portent sur l'entretien des œuvres et de leur pérennité. En moyenne un sentier est pérenne trois à cinq ans (sans entretien et signalétique). Une convention d'objectifs sera établie avec la Mairie de Puy Saint André.

Ce sera de l'art environnemental, selon la matière utilisée les matériaux peuvent se dégrader rapidement mais les œuvres pourront être remplacées par d'autres artistes.

Les actions de médiation permettront de capter différents publics. Des partenariats seront également établis avec des acteurs du Briançonnais voir du Grand Briançonnais (ACSSQ) en plus de la Mairie de Puy Saint André et le Centre d'Art. Ce dernier pourrait organiser des visites. L'objectif est que le sentier soit vivant.

Il est enfin demandé si la Direction régionale des affaires culturelles qui finance des résidences d'artistes a été approchée. Elle est conviée dans un comité de pilotage du dossier des transhumances artistiques. Elle apporte un financement aux associations.

Débat et vote :

Il demeure la question de la pérennité du sentier bien qu'il soit compris que l'œuvre puisse être éphémère.

Aucun autre sentier similaire n'est connu sur le territoire.

Il est demandé à ce que la maison de la géologie soit bien intégrée dans la définition de l'opération.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	8
Avis favorable	3

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve*

Le porteur devra fournir un courrier de la Mairie de Puy Saint André indiquant son engagement pour pérenniser le sentier.

Position de la Région : Favorable.

Une précision est demandée sur l'articulation avec le projet de coopération LEADER entre le Sisteronais Buëch et le Ventoux.

Objectif :

- **Écologique :** Valoriser les déchets textiles (banderoles publicitaires, voiles de parapente incluses) - Impact positif
- **Social :** Permettre une inclusion entre les générations à travers nos actions. Contribuer à une nouvelle dynamique du territoire
- **Éducatif :** Sensibiliser les citoyens sur l'importance de voir les matières autrement.

Actions :

- **Écologique :** Fabrication d'accessoires de notre quotidien avec les déchets textiles
- **Social :** Accueil des bénévoles d'âges différents et de stagiaires dans les domaines de la mode, design, stylisme, couture. Travailler avec des entreprises, associations, artisans présents localement et mettre en valeur leurs savoir-faire.
- **Éducatif :** Mise en place des ateliers théoriques et pratiques auprès des citoyens, des écoles, des entreprises sur notre mode de consommation vis à vis des textiles. Contribuer à un impact positif et le changement de vision.

Coût total du projet	117 762 € TTC	Détails
Frais salariaux	25 475	Chargé de projet, de communication visuel et ateliers (2j/semaine) 12 737€/an Chargé administratif et financier et communication (photographie et montage vidéo) (2j/semaine) 12 737€/an
Prestations externes	37 800	Couturière / Costumière 13 440€/an (2j/semaine) Chargée de développement 7560€/an (1j et demi /semaine) Consultant structuration de projet 16 800€/an (2j/mois)
Communication / publicité	1 000	Impression des supports de communication et publicité dans la presse
Déplacement (transport, hébergement, repas) - missions réceptions	3 000	Estimation des déplacements et événements auxquels notre projet sera présent
Équipement atelier, boutique et bureau	38 741	Machines à coudre, machine à laver, sèche-linge, centrale vapeur, métiers à tisser, ordinateur, caisse enregistreuse, imprimante, plastifieuse, équipements professionnels de couture et divers et d'aménagement
Équipement logistique	10 484	Véhicule pour la logistique, diable, balance
Équipement coin repas et sanitaire	1 262	Plaque de cuisson, four micro ondes, mini frigo, tables, Vasque, WC, équipements d'aménagements divers

Questions/Réponses avec le porteur :

La première demande porte sur la localisation du projet dans le Grand Briançonnais : un travail a été mené avec l'office de tourisme de Serre Chevalier Briançon, une épicerie à Saint Chaffrey, un contact est pris avec Vars, les objectifs sont d'augmenter le nombre de clients locaux pour collecter « les

déchets », valoriser les matières présentes sur le Grand Briançonnais et commercialiser de nouveaux produits.

Il est demandé pourquoi créer plusieurs emplois à temps partiel plutôt qu'un emploi à temps plein. Il s'agit de réunir plusieurs personnes avec chacune des compétences précises qui n'occupe pas dans l'immédiat à temps complet.

Certains produits semblent avoir des designs déjà vus ; il s'agit de valoriser le recyclage des matériaux et que les acquéreurs partent des objets du territoire. Il est identifié une envie de la part des particuliers d'avoir des souvenirs originaux qui viennent du territoire, la valorisation des déchets se fait à double sens,

Actuellement l'association possède des machines à coudre domestiques achetées ou reçues par don et une machine semi industrielle, c'est insuffisant pour un développement. Elle n'a pas vraiment d'atelier, elle a un espace à Embrun pour stockage et vitrine, la production est faite en partie dans cet espace exigu, ou chez les associés et prestataires. Le siège à Saint Clément sur Durance. L'association recherche un local sur le Grand Briançonnais ; elle s'est rapprochée de la Communauté de communes du Guillestrois Queyras.

Débat et vote :

La Communauté de communes du Pays des Ecrins a présenté ce projet en commission et le trouve très pertinent. Un soutien pour la recherche d'un local est nécessaire. Un échange avec l'office du tourisme est à envisager.

Il est noté que l'ancrage territorial n'est pas encore très avéré sur le Grand Briançonnais, il est confirmé que le porteur n'a pas demandé d'aide financière sur l'Embrunais auprès du GAL Pays SUD. L'upcycling, la valorisation des déchets est en fort développement et nécessaire, c'est une démarche à encourager. C'est un projet soutenu dans le PITER.

Il y a aussi une volonté de monter un chantier d'insertion. Il y a un vrai talent, il manque une aide au démarrage, telle que LEADER peut l'apporter. Peu d'inquiétude sur la pérennité du projet et les dépenses montrent que le porteur prévoit de se faire accompagner là où il a besoin et pour se structurer.

Il n'a pas été affiché de loyer à financer. Cette dépense n'est pas éligible sur LEADER, elle est soutenue dans les coûts indirects (15% des frais salariaux).

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	1
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable

Position de la Région : Favorable.

Le projet ne va pas résoudre la problématique déchets textiles dans les Hautes-Alpes (200kg/an) mais il est exemplaire et sera suivi par la Région.



Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !
Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras

FICHE ACTION 7

Objectifs :

- Homogénéiser la forme physique des Bleus du Queyras produits sur le projet d'aire géographique
- Faciliter cette homogénéisation en passant par l'association interprofessionnelle, qui sera reconnue par la suite, Organisme de Défense et de Gestion du label

Actions :

L'Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras a été créée en 2018 afin de porter un projet de reconnaissance du Bleu du Queyras en AOP. Cette association de loi 1901 regroupe actuellement des agriculteurs et des fromagers présents sur le projet d'aire géographique du futur label du Bleu du Queyras. Elle a pour missions :

- De porter ce long projet de reconnaissance,
- De défendre les intérêts des opérateurs de la filière Bleu du Queyras
- Et promouvoir ce fromage

Les professionnels de cette filière ont le souhait de pouvoir homogénéiser les Bleus du Queyras produits dans les divers ateliers du territoire. Cette homogénéisation se fera sur la forme des fromages et non pas sur le goût, puisque chaque atelier est différent. Pour ce point, ils recherchent un soutien pour investir dans des moules donnant des fromages au bord arrondi et forme généreuse.

Coût total du projet	31 561 €	Détails
Moules à fromages	31 561 €	Acquisition de 100 blocs de 6 moules

Questions/Réponses avec le porteur :

Les premiers échanges portent sur les cahiers des charges, les demandes de l'INAO, les spécificités des IGP, AOC et AOP et sur les choix des fromagers pour les caractéristiques des fromages.

Les 100 blocs moules seront répartis entre les fromageries et resteront à la propriété de l'association de sorte que si le cahier des charges n'est pas respecté, elle pourra les récupérer et stopper la malfaçon. Les plans sont faits, en cas de besoin de moules supplémentaires (installation d'un nouveau producteur), une commande pourra être faite. Il n'y a pas de stock en prévision car l'investissement est coûteux.

Débat et vote :

Pas de questions.

Le projet pourrait intégrer Terre Monviso

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui



Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité*

Position de la Région : Favorable.



3A – Augmentation Autonomie Alimentaire
Stefano MORINO Les Jardins de Pra Dory

FICHE ACTION 6

Objectifs :

- Augmenter de manière considérable la production locale en maraîchage et donc l'autonomie alimentaire du territoire
- Fournir les revendeurs et restaurants locaux

Actions :

- Développer une activité de maraîchage en agriculture biodynamique avec traction animale pour le travail superficiel des terres et la mise en place d'une serre chauffée au fumier de la ferme.
- En collaboration avec la ferme, arborer le site et produire des fruits.
- Produire et vendre localement (approvisionnement Biocop Epine Vinette, différents restaurants et en paniers pour les habitants du village de Prelles)
- Avoir une empreinte carbone exemplaire : la commercialisation des produits ne dépasse pas un rayon de 15 km, livraison en vélo électrique avec remorque, utilisation d'engrais organique produit localement, travail de la terre en traction animale, approvisionnement en paille et engrais verts par des producteurs proches.

Coût total du projet	77 596 € TTC	Détails
Frais salariaux	34 866	2 emplois à mi-temps sur 6 mois sur 3 ans
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	5 230	
Prestations de services	9 000	Traction animale et travail de la terre sur 3 ans
Communication	500	
Arbres fruitiers et engrais verts	10 000	
Vélo électrique avec remorque	5 000	
Matériel de clôture	5 000	
Serre chauffée	8 000	

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé depuis quand la ferme de Pra Dory s'est convertie en bio : suite à la formation REA de M Morino en 2020 et la réalisation de ses stages à la ferme, il a accompagné M Brunet à passer en bio sur ses terres et l'élevage d'ânes. La volaille vivante ne peut être labellisée.

Une autre demande porte sur le statut de l'entreprise : M Brunet et Morino ont chacun leur entreprise individuelle. Dans l'immédiat, il n'est pas envisagé de créer de GAEC de suite.

M Morino travaille sur des terres de M Brunet en tacite accord entre eux. Il exploite d'autres parcelles appartenant à des propriétaires voisins avec établissement d'un bail.

La prestation de traction animal pourra être menée par M Brunet et par Equigrimp sur Chorges. L'objectif est de pouvoir travailler sur planches permanentes, avec un travail de la terre superficiel. Solliciter cette prestation permettra à M Morino de ne pas à investir dans les équipements.

Débat et vote :

Le statut reste à clarifier quant à la bonne gestion dans le temps de l'entreprise (embauches, revenus en activité secondaire).

Il conviendrait de formaliser un bail avec M Brunet, même si la bonne entente a bien été entendue, ce serait une garantie pour assurer la durée de l'exploitation et pour l'obtention de l'aide financière.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 4 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	10
Avis favorable	0

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve*

Le porteur devra fournir un bail.

Position de la Région : Très favorable vis-à-vis de la diversification de la production agricole dans les Hautes Alpes.

Myriam Jamal quitte la réunion.

Livraison 0 carbone en remorque électrique
Scop L'Epine Vinette, Biocoop

FICHE ACTION 7

Objectifs :

- faciliter l'accès aux produits locaux à un maximum de personnes en optimisant leur circulation sur le territoire
- contribuer à la transition énergétique et l'amélioration du cadre de vie briançonnais, en promouvant l'utilisation du vélo comme moyen de livraison et en contribuant à la réduction du trafic routier et donc au bruit et aux rejets de CO2 qui y sont liés.
- Via l'implication de mairies et de producteurs locaux, comme point relais, créer du lien social et local en se réappropriant les caractéristiques géographiques particulières et propres à une ville de montagne.

Actions :

Mettre en place des livraisons à vélo électrique de paniers bio dans un rayon de 8 km autour du magasin.

Coût total du projet	23 575 € HT	Détails
Frais salariaux	2 000	1 ETP
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	300	Smartphone, pantalons étanches
Vélo et remorque	16 375	1 K-ryole et 1 vélo électrique performant, 2 pneus clous, pompe, 2 casques, 1 trousse utilitaire
Transport frigorifique	1 900	10 glacières et 20 plaques eutectiques
Prestations en communication et création d'outils	3 000	Flyers, pub, panneau de ville

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé de préciser les caractéristiques des équipements vélo et remorque. La technologie visée permet de se déplacer efficacement, sur des routes à forts dénivelés et toute l'année.

Une question porte sur la méthode de commande des paniers sur la plateforme dédiée. Le module de saisie doit encore être affiné notamment par rapport à l'adresse du magasin proposant les paniers et les points relais. La biocoop souhaite garder la main sur les horaires de livraison.

Les livraisons seront assurées par le personnel en place mais il pourra être nécessaire d'embaucher. Pour confirmer et définir le besoin un sondage a été réalisé durant quelques semaines en magasin.

Débat et vote :

Il est précisé que la biocoop a déjà acquis le vélo et la remorque. Ces équipements qui sont au cœur du projet ne pourront être soutenus et limite fortement la portée de la subvention.



Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Non
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	5
Avis favorable sous réserve	3
Avis favorable	2

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité défavorable*

Position de la Région : Défavorable.

Accompagnement et sensibilisation à la mobilité cyclable dans le Briançonnais
Association Atelier Cyclonique

FICHE ACTION 3

Objectifs :

- Créer une nouvelle dynamique au sein de l'association
- Encourager l'engouement pour le vélo
- Développer de nouvelles activités comme la sensibilisation aux déplacements à vélo en écoles, l'élaboration de partenariats institutionnels et une plus grande proximité des usagers en multipliant les ateliers mobiles.
- Pérenniser les activités désormais classiques de l'association (mécanique associative, recyclage des vélos, sensibilisation de la population).

Actions :

- Créer un emploi à temps partiel
- Mettre en place une vélo-école,
- Développer et élargir les horaires d'ouverture des locaux et de l'atelier réparation
- Développer l'organisation d'ateliers mobiles sur le territoire
- Animer des événements autour du vélo pour rendre visible et accessible le déplacement à vélo
- Favoriser l'économie circulaire en développant le partenariat existant avec les déchetteries et les ressourceries du territoire.
- Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant pour la mobilité active à l'échelon local, départemental, et à l'échelle nationale.
- Inciter au changement de comportement en matière de déplacement quotidien en proposant du matériel de prêt aux adhérents

Coût total du projet	77 596 € TTC	Détails
<i>Frais salariaux</i>	68 611	Emploi à 80 %, de mai 2022 à déc 2024; Rémunération à 110 % du SMIC en année 1. Rémunération à 120% du SMIC en années 2 et 3.
<i>Coûts indirects (15% des frais salariaux)</i>	10 292	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	2 200	2022 : 500€ dépl. pour les formations du salarié (déplacements, hébergement et restauration compris) + 500€ liés aux déplacements quotidiens; 2023 : 100€ pour les formations + 500€ pour les déplacements quotidiens; 2024 : idem 2023
Prestations de services, études, accompagnement	2 000	Prestation de soutien pour les animations auprès du public (vélo école...)
Prestations en communication et création d'outils	6 200	1000 € de vidéoprojecteur + écran blanc pour des animations grand public. 4000 € de prestations de communication et impressions. 1000 € Habillage du local 200 € habillage véhicules
Location de salle, matériel	2000	Véhicule utilitaire et salles de réunion



<i>Frais de réception</i>	1 200	Organisation d'un événement festif annuel pour la promotion des déplacements à vélo (400 € /an)
<i>Formation</i>	1 950	Formation du salarié
<i>Equipement et matériel</i>	10 000	2022 : Remorque et accessoires 3000 €; informatique et téléphonie : 800 €; support d'animation pour les vélo-écoles: 1500 € 2023 : 2 caisses biporteur 1000 €. racks 1500€, 2024 : 3000 € prévision pour autres supports d'animation : manège à vélo, stock vélos rigolos, appareil vélo à smoothies,...
<i>Travaux et aménagements</i>	1 500	Réaménagement d'une partie du local pour créer un poste de travail Travaux de cloison, mobilier, électricité, chauffage.

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si le projet a été présenté aux collectivités. L'association est connue et œuvre déjà pour la ville de Briançon et la Communauté de communes du Briançonnais. L'Atelier Cyclonique propose des actions fléchées dans le plan de mobilité (vélo école, ateliers mobiles)

Elle intervient sur le Briançonnais et a déjà participé à un événement sur les Ecrins. L'association aimerait renforcer ces liens. Des adhérents habitent les Ecrins.

Les cyclopattes est une association en cours de création. L'Atelier Cyclonique pourra se rapprocher d'eux et travaillera avec Mobil'Idées très expérimentée sur le Département. Des actions sont engagées sur la réduction des déchets.

Une autre question porte sur le besoin de trouver un salarié bien qualifié et indirectement qu'il soit bien rémunéré. Des formations sont prévues pour la personne embauchée et les membres du conseil d'administration.

Débat et vote :

Ce projet répond bien aux objectifs fixés dans le plan de mobilité du Briançonnais.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité*

Position de la Région : Favorable. Le projet contribue à une dynamique de développement de la mobilité douce sur le territoire et est intéressant sur la partie réemploi des équipements.

3/ Programmation et sélection de dossiers

Les 6 dossiers de coopération suivants ont reçu un avis favorable d'opportunité et ont été instruits ; ils ont reçu les notes suivantes selon les critères de sélection retenus par le comité. La note minimale à atteindre pour les projets de coopération est de 45/90, obtenue pour chaque dossier.

	Note obtenue ... /90	Classement
Lot 38 : 2020-AAP2-9		
Agribio 05 : Végét'Alpes	60	1
Université Grenoble Alpes : Végét'Alpes	55	2
Agence Départementale : Végét'Alpes	45	3
<i>Coopération entre GAL Pays Serre Ponçon Ubaye Durance, Pays Gapençais, Pays Sisteronais Buëch</i>		
Lot 29 : 2020-AAP2-9		
Le Comptoir des Assos : Agir ensemble pour l'information locale Coopération avec l'association Rions de Soleil (GAL Pays SUD)	65	1
Lot 42 : 2020-AAP2-9		
Le Comptoir des Assos : Coopérer sur l'innovation sociale	65	1
MJCB : Coopérer sur l'innovation sociale	60	2

Ci-après, les dépenses présentées, celles retenues et les montants des aides publiques attribuées pour chaque dossier.

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 45/90.
 Le dossier est classé au 3ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 28 octobre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	19 168.50	19 168.50
Coûts indirects	2 875.27	2 875.27
Frais de déplacements	917.18	917.18
Prestations de services	27 522.00	27 240.60
Coût total du projet	50 482.95 €	
Assiette éligible		50 201.55 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	45 181.37 €
Financier	Montant
Région SUD	18 072.55 €
FEADER	27 108.82 €
Autofinancement	5 301.58 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 27 108.82 € de FEADER

Végét'Alpes
Agribio 05

Coopération avec Agence départementale, Université de Grenoble Alpes
(GAL Pays Gapençais, Pays Sisteronais Buëch, GAL Pays SUD)

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 60/90.
Le dossier est classé au 1er rang de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 28 octobre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	11 470,65	11 470,65
Coûts indirects	1 720,62	1 720,62
Frais de déplacements	399,96	399,96
Coût total du projet	11 591,23 €	
Assiette éligible		13 591.23 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	12 232.10 €
Financier	Montant
Région SUD	4 892.84
FEADER	7 339.26 €
Autofinancement	1 359.13 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 27 108.82 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 55/90.
 Le dossier est classé au 2ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 28 octobre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	59 211,01 €	57 306,95 €
Coûts indirects	8 881,65 €	8 596,04 €
Dépenses matériels	35 229,90 €	34 097,01 €
Coût total du projet	103 322,56 €	
Assiette éligible		100 000,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	90 000 €
Financier	Montant
Région SUD	36 000 €
FEADER	54 000 €
Autofinancement	13 322,56 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 54 000 € de FEADER

Agir pour l'information locale**Le Comptoir des Assos**

Coopération avec l'Association Rions de Soleil (GAL Pays SUD)

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 65/90.
Le dossier est classé au 1er rang de son lot.
La participation financière du Département a été votée le 13 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	36 716,26 €	36 716,26 €
Coûts indirects	5 507,44 €	5 507,44 €
Prestations de services	12 366,00 €	12 366,00 €
Frais de déplacements	943,08 €	943,08 €
Coût total du projet	55 532,78 €	
Assiette éligible		55 532,78 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	49 979,50 €
Financier	Montant
Département Hautes Alpes	18 000,00 €
Autofinancement du porteur appelant le FEADER	1 991,80 €
FEADER	29 987,70 €
Autofinancement	5 553,28 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	8
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 29 987,70 € de FEADER

Coopérer sur l'innovation sociale
Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais, centre social
 Coopération avec l'Udess 05, France Active et le Comptoir des Assos
 (GAL Pays Gapençais, GAL Pays SUD)

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 60/90.
 Le dossier est classé au 2ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 28 octobre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	20 733,43 €	20 733,43 €
Coûts indirects	3 110,01 €	3 110,01 €
Prestations de service	8 375,50 €	8 375,50 €
Frais de déplacement	1 025,00 €	1 025,00 €
Coût total du projet	33 243,94 €	
Assiette éligible		33 243,94 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	29 919,52 €
Financier	Montant
Région SUD	11 967,81 €
FEADER	17 951,71 €
Autofinancement	3 324,42 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 17 951,71 € de FEADER

Coopérer sur l'innovation sociale**Le Comptoir des Assos**

Coopération avec l'Udess 05, France Active et la MJC B
(GAL Pays Gapençais, GAL Pays SUD)

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 65/90.
Le dossier est classé au 1er rang de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 28 octobre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	17 863,88 €	17 863,88 €
Coûts indirects	2 679,58 €	2 679,58 €
Prestations de service	8 375,50 €	8 375,50 €
Frais de déplacement	1 116,76 €	1 116,76 €
Coût total du projet	30 035,72 €	
Assiette éligible		30 035,72 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	27 032,12 €
Financier	Montant
Région SUD	10 812,85 €
FEADER	16 219,27 €
Autofinancement	3 003,60 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	8
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 17 951,71 € de FEADER

4/ Programmation 19.4 Animation 2021

Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – année 2021 *PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras*

FICHE ACTION 10

Pour 2021, le budget prévisionnel est le suivant :

Animation/fonctionnement GAL 2021 PETR Briançon
RPAC190420CR0930007

MONTANTS RETENUS PAR POSTE DE DEPENSES				
Postes de dépenses	Montants présentés HT	Montants retenus HT	Montants présentés TVA	Montants retenus TVA
Communication	2 450,00 €	2 450,00 €	490,00 €	490,00 €
Autres prestations externes	960,00 €	960,00 €		
Coûts indirects	14 747,39 €	14 747,39 €		
Frais de personnel	98 315,92 €	98 315,92 €		
Frais de déplacement, restauration, hébergement	2 946,55 €	2 946,55 €	42,80 €	42,80 €
Total	119 419,86 €	119 419,86 €	532,80 €	532,80 €

Assiette éligible	119 952,66 €
-------------------	--------------

Source de financement	Montant prévisionnel présenté par le porteur de projet	Montant retenu par le GUSI
REGION	47 981,06 €	47 981,06 €
FEADER	71 971,60 €	71 971,59 €
TOTAL PREVISIONNEL PROJET	119 952,66 €	119 952,65 €

Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement	430 486,20 €
Enveloppe globale GAL Animation/Fonctionnement avec abondement	602 045,20 €
Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2020)	338 156,82 €
Enveloppe disponible après engagement FEADER (après programmation 2021)	266 185,23 €

La Région a voté sa participation financière le 28 octobre 2021.

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour programmation de 71 971,59 € de FEADER



5/ Modification maquette financière

Les montants FEADER restants à ce jour par fiche actions sont les suivants :

FA	Montant prévisionnel FEADER restant
1	7 156,40 €
2	227,19 €
3	68 453,74 €
4	60 925,01 €
5	6 939,81 €
6	202 789,11 € <i>(à venir 5 dossiers pour programmation enrôlés pour vote en région)</i>
7	87 162,80 €
8	138 874,00 € <i>(à venir 3 dossiers pour programmation enrôlés pour vote en région)</i>
9	83 226,24 € <i>Sont déduits les 152 606,76 € programmés ce soir</i>

Il n'est pas retenu de modifier la maquette financière pour cette séance.

6/ Ouverture appels à proposition

Il est validé d'ouvrir les appels à propositions des fiches 3, 4, 6, 7 et 9 le 03 janvier 2022 jusqu'au 10 juin 2022 avec un relevé des fiches projets tous les 10 du mois.

7/ Informations diverses

Le prochain comité est envisagé pour février 2022.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 20h20. Un compte rendu est édité.

Le 17 janvier 2022


Le Président du GAL